

**BULLETIN MENSUEL**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**  
FONDÉE EN 1822

DES  
**SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON**  
RÉUNIES

et de leurs GROUPES de ROANNE, VIENNE et VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe; Trésorier : M. J. JACQUET, 8, rue Servient

**SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)**

<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	{	France et Colonies Françaises . . . . .	10	francs
		Etranger.. . . .	15	-

2.514 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

## NÉCROLOGIE

La Société Linnéenne vient d'être cruellement frappée par la perte subite, survenue au cours d'une excursion botanique, d'un de ses principaux animateurs, M. Pouzet, ancien président de la Section botanique, auquel nous devons en grande partie l'attribution de notre grande salle de séances ainsi que l'établissement des cours de botanique et des conférences qui ont eu tant de succès cette année.

Ses funérailles ont eu lieu, le 16 mai, à Saint-Maurice-de-Mouplaisir. De nombreux membres de notre Société y assistaient, groupés autour de M. Mérit, président actuel, MM. Beauverie, Revol, anciens présidents de la Section botanique et du Secrétaire général.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici une partie du discours que M. Mérit prononça devant son cercueil :

« Nous avons décidé, il y a longtemps déjà, une excursion dans la vallée de la Brévenne, dans les monts du Lyonnais, avoisinant Sainte-Foy-l'Argentière. Tout faisait augurer d'une bonne journée, de ces journées calmes et reposantes moralement, où la botanique fait les frais de la conversation et où l'âme s'élève un peu au-dessus des misères humaines de chaque jour. M. Pouzet, dès le matin, se montra plein d'entrain, plein de l'allant qui lui était coutumier et rien ne pouvait nous laisser deviner, pour cette journée, à peine commencée, un dénouement aussi tragique et aussi pénible. L'excursion, l'herborisation pour ceux qui sont versés un peu dans les choses de l'histoire naturelle, se déroula normalement ; chacun erra un peu au hasard de l'itinéraire, comme il est habituel, et bientôt notre collègue nous faisait signe amicalement de la main de poursuivre sans trop l'attendre, ce qui fut fait ; et nous pouvions le voir au milieu des prés en fleurs chercher, fouiller scrupuleusement les moindres recoins où auraient pu se dissimuler les plantes rares pour cette région. Le gros de la troupe fit un détour sur une petite éminence, nommée le Chatelard, et bientôt se dirigea sur Aveize où devait

B. OBSERVATIONS. Cette espèce, qui ressemble à un *L. sminuda* sale et pourvu d'un anneau, se rapproche plus par la structure du revêtement piléique du *L. parvannulata*.

On la distinguera très facilement des autres *Lepiotes* de petite taille à son rougissement très marqué (le *L. Sladkyi* Vel., espèce voisine, partage avec elle ce caractère), à la réaction ammoniacale, à son stipe pubescent, etc.

\*  
\*\*

M. BATTETTA fait observer, à propos de la note de M. KÜHNER, qu'il a récolté *Lepiota citrophylla* dans la région lyonnaise, en compagnie de M. POUCHER, à Grandris (Rhône), en terrain montueux et siliceux, le 11 novembre 1928 et le 7 juillet 1929.

Les caractères de l'espèce lyonnaise, tels que M. BATTETTA les a notés, correspondent sensiblement à ceux indiqués par M. KÜHNER. Il signale cependant que le couvert était différent (*Picea excelsa*) de celui donné par KÜHNER; les spores en sont d'un blanc très légèrement citrin; observées dans le réactif de Melzer, elles prennent simplement la coloration de ce dernier sans donner la réaction des membranes amyloïdes.

Cette Lépiote est donc rare, puisqu'elle est peu signalée. Elle ressemble beaucoup à *Lepiota cristata*, ou *clypeolaria*, et sa variété *campanetta* à feuillettes jaunes, mais elle s'en écarte par ses spores ainsi que par la teinte citrine générale

## SECTION D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE

Séance du 12 Mai

### La pigmentation des habitants de l'Égypte ancienne

Par le Colonel A. CONSTANTIN

La couleur des cheveux et de la barbe, celle des yeux et de la peau sont peut-être de tous les caractères physiques de l'homme les plus faciles à observer et à discerner. Aussi ont-elles toujours servi à la discrimination des races. Il faut être anthropologiste pour s'occuper des indices des hommes que l'on examine, même de leur *indice céphalique*, tenu pourtant pour si important que VACHER DE LAPOUGE a pu dire qu'un temps viendrait peut-être où les hommes se feraient la guerre à cause d'un degré de plus ou de moins dans cet indice.

L'Égypte, pays de la civilisation probablement la plus ancienne, a depuis longtemps attiré l'attention des ethnographes et des anthropologistes. Ils ont trouvé dans ses hypogées des documents ostéologiques de grande valeur. Mais si les mensurations permettent de calculer les divers indices, et si elles font supposer pour les Égyptiens une origine africaine, elles ne font pas connaître de façon sûre quelle était leur pigmentation.

Faut-il pour celle-ci s'en rapporter aux peintures des tombes royales? D'après CHAMPOLLION, elles représenteraient derrière le dieu *Horus* quatre familles de peuples bien distinctes. La première est de couleur rouge sombre, elle est bien proportionnée, elle a la physionomie douce, le nez légèrement aquilin, une longue chevelure nattée, elle est habillée de blanc. C'est la race humaine par excellence, celle que les légendes nomment *Rot-en-nerône*, celle des Égyptiens proprement dits. Derrière elle viennent les *Nashi*, qui sont des nègres, il n'y a pas de doute à avoir. Les hommes du groupe suivant ont une peau couleur chair, mais tirant sur le jaune, leur nez est aquilin,

leur barbe noire est abondante et se termine en pointe. Leur vêtement est court et de couleurs variées. Ils portent le nom de *Namou*, c'est-à-dire Asiatiques. Un dernier groupe a une peau dont la teinte est tout à fait celle que nous qualifions de couleur chair, c'est la peau dite blanche. Les nez sont droits ou légèrement convexes, les yeux bleus, la barbe blonde ou rousse. Les hommes ont la taille haute et élancée, ils sont vêtus de peaux de bœuf ayant encore leurs poils ; ils sont tatoués sur les diverses parties du corps. Ce sont les *Tamahous*, c'est-à-dire des Libyens et Européens. Il est à remarquer que les peintures indiquent presque toujours les cheveux comme noirs ou d'un brun très foncé.

Les représentations des peuples que guidait le dieu Horus étaient-elles bien conformes à la réalité ? N'avaient-elles rien de conventionnel ? rien qui résultât de l'effet des préjugés ? Ne pourrions-nous voir la preuve de cette influence dans la différence de couleur des hommes et des femmes ? Alors que les premiers dont la peau est d'habitude hâlée par le soleil et le vent sont presque toujours représentés de couleur rouge brique, les femmes, dont la vie se passe davantage dans les maisons, sont peintes en jaune sur les tableaux.

Les momies égyptiennes et les papyrus de l'époque gréco-romaine apportent des indications d'un autre ordre. La couleur de la peau des momies a pu être altérée par la momification. Le fait est arrivé même pour des cadavres momifiés naturellement par suite de leur séjour dans une terre particulière. Mais la reine Anhapan semble bien avoir été blanche de peau, et il en est de même de Tnoutmos II. Ce dernier avait les cheveux châtain clair, ainsi qu'un jeune homme inconnu et une chanteuse, dont l'indice céphalique était de 84, tandis que les indices céphaliques des Égyptiens sont généralement bas. Comme presque toujours les momies ont les cheveux noirs, on peut se demander si la couleur des trois momies dont les cheveux châtains ont été signalés n'a pas été modifiée au cours des siècles passés dans la tombe.

Des documents rassemblés dans les instituts de papyrologie de Heidelberg et de Milan fournissent d'autres renseignements qui sont également précieux. Ce sont des bulletins des recensements de l'époque romaine et des actes de vente. Sur les uns et les autres figurent les signalements d'Égyptiens et d'étrangers habitant l'Égypte. Ils indiquent le nom paternel ou maternel des individus, leur nationalité, leur profession, leur âge, leur taille, la couleur de leur peau ou de leurs cheveux, l'aspect de ceux-ci ; ils renseignent encore sur la conformation du visage, la forme du nez, celle des oreilles, la couleur des yeux, la barbe, les signes particuliers, les malformations des membres.

Ces divers documents ont été l'objet d'intéressantes communications au Congrès International des études sur la population, qui a été si remarquablement organisé à Rome, en 1931, par le Comité italien d'études des problèmes de la population. Ces communications n'ayant pas été faites à la section d'anthropologie du Congrès, celle aux séances desquelles j'ai assisté, je les ignorais lorsqu'en décembre 1931, je vous ai rendu compte de l'important Congrès tenu cette année-là à Rome. La communication du Professeur C. GINI, qui en était le président, présente au point de vue de la pigmentation un intérêt tout particulier, comme il va être vu.

M. GINI s'est surtout occupé des actes de vente rédigés en langue grecque, à l'époque de l'empire romain. Différant d'avis avec la plupart des auteurs, il estime que, du moins dans les signalements de personnes, les adjectifs terminés en *γροος* se rapportent à la couleur des cheveux et non à celle de la peau. Je rappelle que les anthropologistes français appliquent à la carnation les expressions *mélanochoïde*, *xanthochoïde* et *leucochoïde*, que notre

collègue, le Professeur GUIART emploie à juste raison pour désigner les *blancs* de l'Europe, trop souvent appelés xanthochroïdes, comme s'ils étaient des *jaunes*.

Plusieurs raisons ont déterminé le Professeur GINI à ne pas se conformer aux habitudes sémantiques les plus générales. Le *Thesaurus Graecae Linguae*, d'Henri ETIENNE réédité en 1831, à Paris, met en regard des adjectifs λευκόχρους, μελαγχρους, μελιχρους, comme d'ερυθρος, de πικρος, etc., des mots indiquant simplement des couleurs, mais n'indiquant point à quels objets elles s'appliquent. Dans la plupart des dictionnaires le mot grec χροα a tout d'abord le sens de couleur, et c'est par une catachrèse restreignant sa signification qu'il veut dire teint du visage. Des citations d'auteurs grecs montrent d'ailleurs que les adjectifs terminés en χρους peuvent qualifier tout autre chose que la carnation.

De plus, dans les signalements, les qualificatifs indiquant la couleur se trouvent, sauf exceptions très rares, immédiatement avant ceux qui ont trait à la longueur et l'abondance des cheveux. Cela fait d'autant plus penser que ces qualificatifs se rapportent aux cheveux, qu'ils auraient été inutiles, si les habitants de l'Egypte avaient eu tous les cheveux de la même couleur ; et ceci n'était sûrement pas le cas, étant donné ce que nous savons de la présence parmi eux de Libyens, d'Illyriens, de Macédoniens, de Thraces, de Grecs et de Rhodiens. Les premiers, en effet, ont été décrits comme blonds par les contemporains, et les autres ne pouvaient avoir une teinte identique pour tous de la chevelure. Ajoutons que parmi les individus dont le pays d'origine nous est connu, il en est de portés comme λευκοχροι pour lesquels l'hypothèse d'une carnation blanche est inadmissible. De même parmi les individus indiqués comme μελαγχροι, il en est qu'on ne peut supposer avoir eu tous la peau noire, en raison de leur origine.

Remarquons enfin que les adjectifs λευκοχρους, μελαγχρους et πικρος sont employés dans des actes donnant la description d'animaux : ânes, chèvres, chameaux, chevaux, bœufs ; et il n'y a pas de doute qu'ils servent ici à indiquer le pelage, ni qu'ils aient la même valeur juridique que dans le signalement des esclaves lors de la rédaction des actes de vente.

Tout concourt donc à faire admettre l'interprétation du Professeur GINI pour les mots dont le sens semble pouvoir prêter à équivoque. Il faut encore observer que l'adjectif λευκοχρους, qui est employé dans le signalement d'hommes jeunes, et aussi pour des animaux dont le poil est souvent d'un jaune roux très clair, doit signifier non le blanc de la canitie mais blondâtre, blond filasse. Cela s'accorde avec cette remarque générale qu'au milieu d'une population aux cheveux noirs ou très bruns et au teint bronzé, des hommes qui en Europe paraîtraient blonds ou châains, semblent avoir des cheveux d'un blond pâle ou d'un châtain clair.

L'examen des tableaux dressés par le Professeur GINI des individus rangés d'après leur couleur de cheveux et leur origine géographique montre que les cheveux châains étaient les plus fréquents dans l'ancienne Egypte<sup>1</sup> et que leur proportion était plus grande chez les Persans et les Egyptiens que chez les hommes d'autres peuples. 12 Grecs blonds ont été observés sur 59, ce qui ne doit pas étonner, d'après ce que les auteurs anciens ont écrit. De même la présence de 2 blonds et d'un roux parmi 3 Libyens concorde avec ce que COLLIMAQUE et LUCAIN nous apprennent des Libyens.

<sup>1</sup> Si l'on tient compte de ce qu'il peut y avoir de subjectif dans l'appréciation de la couleur des cheveux, on peut dire que c'est aux cheveux des habitants du pays de Bade que, d'après les tableaux statistiques, se rapprochaient le plus les cheveux des habitants de l'Egypte antique (tableau établi par le Professeur C. GINI).

Le nombre des femmes, dont le Professeur GINT a relevé le signalement, est trop faible pour qu'on puisse conclure à des différences de coloration entre leur chevelure et celle des hommes.

Aujourd'hui, la proportion des diverses couleurs de cheveux est incontestablement très différente chez les Egyptiens.

HADLICKO n'a trouvé que des cheveux noirs ou presque noirs chez les indigènes de l'Oasis de Kharga. D'après M. CRAIG, qui est un statisticien notoire et qui vit depuis longtemps en Egypte, les cheveux vraiment blonds y sont sinon inconnus, du moins entièrement rares. Il y aurait une certaine proportion de cheveux roux dus, suivant lui, aux croisements résultant de mariage entre Egyptiens et Géorgiens, Circassiens, Turcs, Albanais et Grecs.

La disparition presque complète de ces blonds dont les papyrus de l'époque gréco-romaine montrent la fréquence relative (12,5 %) peut s'expliquer par deux causes. Depuis la conquête de l'Egypte par les Arabes, beaucoup de Grecs ou descendants de Grecs ont regagné leur patrie. D'autre part, l'influence du climat combinée avec le caractère *dominant* de la couleur noire a pu avoir sur les descendants des Egyptiens et sur ceux des Libyens immigrés au milieu d'eux les mêmes effets que dans les autres parties de l'Afrique. La disparition presque complète des blonds s'accorde avec l'accroissement proportionnel du nombre des hommes ayant les cheveux noirs, qui est certainement aujourd'hui de 8 % supérieur à ce que montrent les papyrus. L'accroissement de la pigmentation a, d'ailleurs, été remarquée dans la plupart des pays. Il ne semble pas qu'il faille y voir un mauvais effet des sélections sociales, comme le pense VACHER DE LAPOUGE<sup>1</sup>.

## SECTION ENTOMOLOGIQUE

Séance du 21 Février

### Le « Coco ensorcelé ». Histoire d'une semence sauteuse

Par M. le Dr E. ROMAN (suite)

On peut se demander si de tels mouvements ont une utilité quelconque pour l'insecte. M. HERING pense qu'ils ont un rôle protecteur ; lorsqu'une semence parasitée tombe sur le sol en plein soleil au cours de l'été mexicain, ses déplacements lui permettent de gagner un endroit ombragé, écartant ainsi le danger de dessiccation des stades à venir. Des observations faites dans la nature sur les semences sauteuses de Tamarix, habitées par la larve d'un Charançon, le *Nanophyes tamaricis* Gyll., ont conduit le Dr GROBAUT<sup>2</sup> à une interprétation semblable.

*Carpocapsa deshaisiana* présente trois générations dans le courant de l'année : la première, dont le développement post-embryonnaire s'effectue en mars et avril, donne ses papillons d'avril à juin ; la seconde correspond aux stades jeunes qui évoluent en juin et juillet et éclosent de juillet à septembre ; la dernière passe l'automne et l'hiver à l'état larvaire et quitte sa dépouille nymphale en février de l'année suivante.

<sup>1</sup> Dans son livre *L'Aryen*.

<sup>2</sup> Dr GROBAUT, Une graine sauteuse (Biologie du *Nanophyes tamaricis*), *Miscellan. entom.*, t. XXII, 30 août 1914, p. 17.